

M. Hortefeux – ministre de l’Intérieur – invente l’ élu clandestin

Le conseiller territorial sur le papier, c’est simple : un mandat, deux fonctions. Sauf qu’en pratique les associations d’élus ont pointé les difficultés matérielles pour une seule et même personne de se rendre disponible pour assumer toutes leurs nouvelles fonctions, et, en particulier, d’être présent dans deux endroits différents. Sensible à l’argument, Brice Hortefeux a malheureusement eu l’idée qui complique tout : il a décidé « d’associer les suppléants ». Les conseillers territoriaux auront en effet un suppléant, mais celui-ci n’exercera aucun mandat tant que le conseiller n’a pas quitté le sien. Il n’a donc, pour l’instant pas le statut d’ élu local, ouvrant des droits, par exemple, à la formation ou pour des frais de déplacement. D’où la question : comment associer les suppléants, les faire travailler, leur demander d’assumer une partie de mandat sans contrepartie statutaire ? Impossible dans l’état actuel de la réforme, sauf à inventer la fonction de conseiller territorial clandestin (les nouveaux « sans papiers » de la République). Cela dit, la solution est simple : il suffit d’instituer un statut du suppléant (avec des droits, des indemnités...). La réforme aboutirait ainsi au but contraire que celui fixé par Nicolas Sarkozy : maintenir le nombre d’élus alors qu’il fallait le diviser par deux.

Echo – publié par le journal « le Pli » du 21 octobre 2009 – n°1039.

[Retour page précédente](#)